

Procès-verbal du conseil d'école n°1
Mardi 4 novembre 2025

<u>Personnes présentes :</u>	<u>Personnes excusées :</u>
<i>Enseignantes :</i> Mesdames M. BARBERO, S. SIMON, V. MICHELOT, A. RODRIGUES et A. PERRON ; <i>Représentants de la commune :</i> Monsieur A. GARCIA, <i>Maire de Saint Parize le Châtel</i> ; Madame M-F. DE RIBEROLLES, <i>1^{ère} Adjointe au maire</i> ; <i>Responsable de l'ALSH :</i> Madame R. COUSSON <i>Représentantes des parents d'élèves :</i> Mesdames J. AMELIN, L. JEANNIN, S. HEREL, A. RESSAT, E. ROGEAU ; <i>Représentant les DDEN :</i> Monsieur G. MANIN.	Madame P. LAGRANGE-THIBERT, <i>Inspectrice de l'Éducation Nationale</i> ; Madame J. BLANCHET, <i>Enseignante</i> ; Mesdames V. GAND et M. SEMIAO <i>Représentantes des parents d'élèves</i> ; Mesdames N. CHOPIN et M-L. LOUIS, <i>ATSEM</i> .
	<u>Personnes absentes :</u>
	Mesdames G. BAZOT MARATRAT, C. VAN DER SEPK et J. MAKHKHAS <i>Représentantes des parents d'élèves</i> .

- Approbation du précédent procès-verbal

Monsieur Manin souhaite revenir sur un point qui avait été abordé mais non consigné dans le précédent conseil d'école concernant sa demande d'installation de dispositifs refroidissant pour les salles de sieste et les classes dans le bâtiment maternelle. La proposition d'installation d'un système de chauffage réversible est à l'étude par la municipalité.

Le procès-verbal du conseil d'école du 19 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour la réfection de la classe de Madame Michelot et l'installation du tableau dans la classe de Madame Rodrigues. Madame Michelot est très satisfaite de la pose du lino dans sa classe. L'essai étant très concluant (réduction du niveau sonore), la municipalité envisage de poser le même revêtement dans la classe de Madame Barbero.

- Élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école

Les parents élus précédemment sont remerciés, comme ceux qui se sont présentés cette année sur l'unique liste établie et ceux qui ont pu se rendre disponibles pour le dépouillement.

La liste électorale comptait 164 parents ; il y a eu 130 votants (uniquement par correspondance, comme annoncé lors d'un précédent conseil d'école, en application de l'arrêté du 19 août 2019), 15 bulletins blancs ou déclarés nuls (il est rappelé que, comme chaque année, le vote se fait pour la liste entière et que barrer, faire une croix, entourer un ou plusieurs noms entraîne la nullité du bulletin), soit un taux de participation de 79,27%.

Ont donc été élus, le vendredi 10 octobre 2025,

Titulaires	Suppléantes
ROGEAU Elodie	SEMIAO Marine
AMELIN Jennifer	MAKHKHAS Jessica
RESSAT Aurélie	BAZOT-MARATRAT Gwendolina
JEANNIN Laurence	GAND Vanessa
HÉREL Stéphanie	VAN DER SPEK Catherine

- Effectifs actuels, effectifs attendus et répartition des classes pour la rentrée 2025

Actuellement, 109 élèves sont scolarisés sur le groupe scolaire (lors du précédent conseil d'école, 112 élèves étaient attendus).

Les prévisions pour la rentrée de septembre 2026 sont les suivantes :

	TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
Rentrée 2026	3	14	9	13	15	13	13	13	20	113

Pour cette rentrée de septembre 2025, la répartition des élèves, qui relève de l'unique compétence de l'équipe pédagogique, était la suivante :

Bâtiment côté maternelle (63 élèves)		
Classe de PS/MS (22 élèves : 9/13)	Classe de GS/CP (20 élèves : 15/5)	Classe de CP/CE1 (21 élèves : 8/13)
M ^{me} S. SIMON Atsems : M ^{mes} N. CHOPIN (lundis et tous les après-midis) et R. COUSSON (mardis, jeudis et vendredis matin)	M ^{mes} A. PERRON/ M. BLANCHET (lundi) Atsems : M ^{mes} M-L. LOUIS (matins) R. COUSSON (après-midis) AESH : M ^{mes} S. CESANO et A. CHALUMEAU	M ^{me} A. RODRIGUES

Bâtiment côté élémentaire (46 élèves)	
Classe de CE2/CM2 (21 élèves : 13/8)	Classe de CM1/CM2 (25 élèves : 20/5)
M ^{me} V. MICHELOT AESH : M ^{me} A. CHALUMEAU (vendredi après-midi)	M ^{me} M. BARBERO

Au cours de la première période, Madame Louis a assuré la mission d'ATSEM dans la classe de Madame Perron pour remplacer Madame Berger. Madame Minguet a assuré le complément du mi-temps de Madame Chopin le mardi, jeudi et vendredi matin. La municipalité est remerciée pour la mise à disposition de ce personnel.

Au retour des vacances d'automne, Madame Cousson assurera la mission d'ATSEM dans la classe de Madame Simon le mardi, jeudi et vendredi matin ainsi que la sieste dans le dortoir des MS. Elle assurera ensuite la mission d'ATSEM dans la classe de Madame Perron tous les après-midis après la sieste.

Mesdames Césano et Chalumeau, accompagnantes d'élèves en situation de handicap (AESH), sont présentes dans la classe de GS/CP les lundis, mardis, jeudis toute la journée et vendredis matin. Madame Chalumeau est présente dans la classe de CE2/CM2 le vendredi après-midi.

Deux élèves sont encore en attente d'un accompagnement AESH mutualisé sur l'école.

Les réunions de rentrée ont toutes eu lieu dans la première quinzaine du mois de septembre.

L'école bénéficie, depuis la rentrée 2020, du Réseau d'Aide d'IMPHY, composé de Madame D. Viard-Godard, enseignante spécialisée à dominante pédagogique.

Calendrier scolaire :

Noël	Hiver	Printemps
Du samedi 20/12/2025 au lundi 05/01/2026 (*)	Du samedi 07/02/2026 au lundi 23/02/2026 (*)	Du samedi 04/04/2026 au lundi 20/04/2026(*)
Vacances d'été : vendredi 3 juillet 2026 après l'école		

(*) Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués ; les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congé le vendredi soir après les cours.

Le vendredi 15 mai 2026 sera vaqué. Les élèves n'auront donc pas classe.

● **Règlement intérieur et Charte de la Laïcité à l'école**

Le règlement intérieur, qui décline localement le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires de la Nièvre, est adopté à l'unanimité ; ce règlement intérieur sera joint au procès-verbal de ce conseil d'école et transmis à chaque famille par l'intermédiaire du cahier de liaison et devra être signé par les parents et les enfants.

Madame Perron rappelle que, même si cela ne figure pas dans le règlement intérieur, les RDV médicaux doivent être pris, dans la mesure du possible, en dehors du temps scolaire et que les absences pour se rendre en vacances ou dans un parc d'attraction sont à éviter.

Est également annexée à ce règlement, et présentée au conseil d'école, la Charte de la laïcité à l'École, infographie qui a vocation à rappeler, dans un langage accessible à tous, les règles qui permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire et à aider chacun à comprendre le sens de ces règles, à se les approprier et à les respecter. Elle sera également distribuée à chaque famille et devra obligatoirement être signée par toutes les familles.

● **Hygiène, santé et sécurité**

Sécurité :

Il est rappelé que la circulaire 91-124 du 06/06/1991 précise que, sur le temps scolaire, « l'ensemble des locaux scolaires est confié au directeur, responsable de la sécurité des personnes et des biens. »

Il est également rappelé que, pour des raisons de sécurité des enfants, le stationnement, même de très courte durée, n'est pas autorisé devant l'entrée de l'école, d'autant que des marquages au sol (type zébras) rappellent cette interdiction, que les places de parking sont en nombre suffisant et que les zones d'arrêt-minute sont matérialisées. Le niveau Vigipirate actuellement en vigueur est « sécurité renforcée – risque attentat ».

Les parents élus sont informés de la mise en place et du contenu du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté), mis à jour chaque année, dont la finalité est de permettre aux équipes éducatives, d'une part, de faire face à un accident majeur en attendant les secours (risques majeurs ou attentat-intrusion) et, d'autre part, d'être prêtes à mettre en œuvre les directives des autorités. L'annexe 1 du PPMS (Information à destination des familles : les bons réflexes en cas d'accident majeur) figure en annexe du procès-verbal de ce conseil d'école.

Le 1^{er} exercice d'évacuation « Sécurité incendie » a été réalisé le lundi 29 septembre. Le système a bien fonctionné et l'évacuation s'est bien déroulée.

La municipalité est remerciée pour la création d'un sentier en dalles dans le jardin.

Le 1^{er} exercice de mise en sécurité « Risques majeurs » aura lieu avant les vacances de Noël.

● Activités en lien avec le projet pédagogique 2025-2029 et/ou l'AS USEP

Évaluations nationales :

Le ministère de l'Éducation nationale organise des évaluations standardisées des élèves à différents niveaux de leur scolarité : CP, CE1, CE2, CM1, CM2, sixième, cinquième, quatrième, troisième, seconde et première année de CAP. Pour les élèves du premier degré, la passation des évaluations du CP au CM2 a eu lieu en septembre ; un point d'étape aura également lieu en janvier 2026 pour les élèves de CP.

Les situations proposées pour les élèves de CP portent, en français, sur la reconnaissance des sons, la compréhension orale des mots, des phrases et des textes et l'identification des lettres de l'alphabet ; en mathématiques, elles portent sur la connaissance des nombres jusqu'à 10, l'identification des formes et la résolution de problèmes.

Les situations proposées pour les CE1 portent, en français, sur la compréhension orale des mots et des phrases, la compréhension écrite des phrases et des textes, la lecture à voix haute et l'écriture des mots ; en mathématiques, elles portent sur la connaissance des nombres jusqu'à 100, le calcul en ligne et le calcul mental, la résolution de problèmes par le calcul et l'identification des formes.

Les situations proposées pour les CE2 portent, en français sur sur la compréhension orale des textes et des phrases, la compréhension écrite des phrases et des textes, la lecture à voix haute, l'écriture des mots, la reconnaissance des principaux constituants d'une phrase (sujet, verbe), l'accord des noms et des adjectifs, l'identification de la nature des mots et la mémorisation des temps de conjugaison (imparfait, présent, futur) ; en mathématiques, elles portent sur la connaissance, la représentation et l'utilisation des nombres jusqu'à 1 000, la résolution de problèmes par le calcul, le calcul posé (addition et soustraction) et le calcul en ligne (posé et mental).

Les situations proposées pour les CM1 portent en français, sur la compréhension des textes à l'oral et à l'écrit, la lecture à voix haute, l'écriture de mots, le repérage et l'accord du sujet, du verbe et du groupe nominal, la mémorisation des temps de conjugaison (imparfait, présent, futur, passé composé), l'identification de la nature des mots ainsi que sur les synonymes et les mots de la même famille ; en mathématiques elles portent sur la connaissance des nombres jusqu'à 10 000, le calcul posé (addition, soustraction, multiplication), le calcul en ligne (posé et mental) et la résolution de problèmes par le calcul.

Les situations proposées pour les CM2 portent en français, sur la compréhension des textes à l'oral et à l'écrit, la lecture à voix haute, l'écriture de mots, l'accord du verbe conjugué et du groupe nominal, le repérage du sujet, du verbe et du complément, l'identification de la nature des mots ainsi que sur la reconnaissance des synonymes et des mots de la même famille ; en mathématiques, elles portent sur l'écriture et l'utilisation des différentes représentations des nombres, la résolution de problèmes, le calcul en ligne (posé et mental) et le calcul posé (addition, soustraction, multiplication, division).

Les résultats de ces évaluations nationales sont présentés. Ils sont bons, aussi bien en mathématiques qu'en français, pour l'ensemble des niveaux.

Projet pédagogique 2025-2029 :

Le projet d'école a été réécrit au cours de l'année scolaire 2024-2025. Il fait suite à l'évaluation d'école qui a eu lieu au cours de l'année 2023-2024.

Le projet pédagogique s'articule autour de 4 domaines :

- Domaine 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement
- Domaine 2 : La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire
- Domaine 3 : Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école
- Domaine 4 : L'école dans son environnement institutionnel et partenarial

Domaine 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves, l'enseignement

Une des priorités retenues est « Agir pour le développement durable ». Des actions sont toujours mises en place pour garder la labellisation E3D, en s'appuyant sur les pratiques déjà existantes pour permettre aux élèves de comprendre les enjeux du développement durable et agir en citoyen responsable en menant des actions concrètes : réduire, réutiliser, recycler, pour passer d'une éducation du futur consommateur (cycle 1) à une responsabilisation du consommateur (cycle 2), en passant par une implication du consommateur (cycle 3).

Différentes actions seront mises en place tout au long de l'année scolaire pour atteindre ces objectifs : tri des déchets,

attention portée sur le volume de papier consommé... Il est rappelé que la collecte des cartouches d'encre, brosses à dents et feutres usagés, est toujours en vigueur à l'école.

Dans le cadre de l'Éducation artistique et culturelle, les élèves du CP au CM2 assisteront à un spectacle à La Maison à Nevers. Les élèves du CE2 au CM2 assisteront au spectacle Machines à liberté quant aux élèves de CP et CE1 ce sera le spectacle Versant vivant. Le coût du spectacle sera pris en charge par la coopérative scolaire et le transport pour moitié par La Maison et la coopérative scolaire.

Les élèves des classes de CE2/CM2 et CM1/CM2 ont participé à un atelier « modelage de céramique » animé par Charlotte Morel, céramiste à Saint Parize le Châtel. Chaque élève a produit un objet en grès qui sera mis en vente au marché de Noël le jeudi 18 décembre. Madame MOREL se chargera du séchage, de la cuisson et l'émaillage sera effectué dans un second temps par les élèves à l'école.

Ce projet est financé par la coopérative scolaire.

Domaine 2 : La vie et le bien-être de l'élève, le climat scolaire

Programme PHARé :

Ce programme de lutte contre le harcèlement à l'école est un plan national de prévention du harcèlement à destination des écoles, collèges et lycées, fondé autour de 5 piliers :

- Éduquer pour prévenir les phénomènes de harcèlement ;
- Former une communauté protectrice autour de l'élève ;
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement ;
- Associer les parents et les partenaires de l'école au déploiement du programme ;
- Mobiliser les instances de démocratie scolaire (CVC, CVL) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.

Les écoles acceptent ainsi, à travers une charte, de s'engager à mettre en place le programme, de s'appuyer sur l'équipe ressource de circonscription (conseillers pédagogiques, psychologues de l'Éducation Nationale, directeurs d'école), de prévoir un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement, de mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels, de participer aux temps forts (concours Non Au Harcèlement, journée Non au Harcèlement, Safer Internet Day) et de dispenser dix heures d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2. Ainsi, l'année dernière, l'école a de nouveau obtenu le niveau 1 de labellisation du programme pHARE grâce aux actions réalisées.

Domaine 3 : Les acteurs, la stratégie et le fonctionnement de l'école

Un cahier de vie numérique est mis en place pour la classe de Madame Simon (PS/MS), qui permet aux familles concernées de retrouver trace des activités réalisées en classe.

Un ENT d'école est envisagé et en cours de réflexion.

Domaine 4 : L'école dans son environnement institutionnel et partenarial

Les élèves de toutes les classes bénéficient, des interventions de Madame V. Rousselet, bibliothécaire, qui reçoit les élèves à la bibliothèque municipale tout au long de l'année, leur offre également des lectures en classe et dont l'équipe de bénévoles permet l'organisation d'un vote à l'occasion de « l'Échappée lecture », à laquelle les élèves de toutes les classes participeront une nouvelle fois cette année. L'équipe enseignante remercie Madame Rousselet pour son investissement et la qualité de ses interventions.

La reconduite par la municipalité du Conseil Municipal des Enfants a donné à nouveau l'occasion aux élèves de CE2, CM1 et CM2 de vivre de façon concrète une partie des apprentissages liés à l'EMC (enseignement moral et civique). Cette élection du Conseil Municipal des Enfants s'est déroulée lundi 13 octobre dans la salle des cérémonies de la mairie. L'équipe municipale est remerciée pour l'organisation de ce temps fort de la vie citoyenne des élèves des trois classes concernées qui reprenait les codes d'une élection officielle (carte électorale, urne, isoloir, dépouillement, ...).

Il y a eu cette année 17 candidats, 12 ont tous été élus.

Le 3 novembre a eu lieu le premier Conseil Municipal de Enfants durant lequel ont été élus le Maire et ses adjoints.

Cette année encore, les élèves du CE1 au CM2 ont été conviés à venir chanter la Marseillaise sur la grille de départ du circuit de Nevers Magny-Cours dans le cadre du Championnat du monde de Superbike. Madame Perron a assuré l'apprentissage de l'hymne national aux élèves et les a accompagnés, avec Madame Rodrigues, le dimanche 7 septembre, sur le circuit.

Les élèves du CP (de Madame Rodrigues) au CM2 participeront à plusieurs rencontres USEP cette année. Ces rencontres sont autant d'occasions de mêler activité physique et sportive et santé des élèves.

Ainsi, les élèves de Madame Rodrigues participeront aux rencontres suivantes :

- acrosport gym le mercredi 19 novembre (après-midi),
- pétanque sport boules le mercredi 4 mars (matin + pique-nique),
- jeux collectifs le 13 mai (journée complète),

- athlétisme le 2 juin (journée complète)
- journées olympiques autour du 23 juin (journée complète).

Les CE2 de Madame Michelot participeront à la sortie acrosport gym le 19 novembre (après-midi).

Pour les élèves de CM1/CM2 de Madame Barbero et les CM2 de Madame Michelot, ils participeront à une rencontre « Handball » qui aura lieu en janvier/février (journée complète). Pour préparer au mieux cette rencontre, l'école a fait appel à une intervenante extérieure du Comité de Handball qui animera 6 séances. Madame Barbero et Madame Michelot animeront les 6 séances suivantes.

Le P'tit tour à vélo sera également préparé cette année et la sortie aura lieu le 3 juin avec une arrivée au circuit de Magny-Cours. Elle sera précédée de plusieurs sorties sur route au cours des mois d'avril et mai.

● Manifestations extrascolaires à venir

L'association « La Parentèle SaintPa » organisera le marché de Noël le jeudi 18 décembre après l'école, la fête de fin d'année le vendredi 26 juin et 3 goûters en temps périscolaire. Elle aidera également l'école à organiser le Carnaval le vendredi 27 février.

L'association « l'Amicale » organisera une soirée Rifles le samedi 15 novembre et offrira un spectacle de Noël à tous les élèves de l'école le mardi 9 décembre.

● Questions des parents

Équipe enseignante :

1. Quelle est la procédure mise en place quand il y a un incident entre les élèves aussi bien sur le temps scolaire (classe/récréation) que sur le temps périscolaire (cantine/garderie) ?

Madame Perron explique ce que les enseignantes mettent en place sur le temps scolaire. Tout d'abord, elles recueillent la parole des enfants concernés. Elles réexpliquent les règles et sanctionnent si besoin (mise à l'écart du groupe quelques minutes). Elles avertissent les parents en fonction de la gravité du problème et si elles le jugent nécessaire (par le biais du cahier de liaison). Elles rencontrent également les parents ou organisent des équipes éducatives si les problèmes perdurent. Le dispositif PHARE peut également être mis en place en cas de suspicion de harcèlement.

Monsieur Garcia indique que, sur le temps de cantine, les animatrices inscrivent les incidents sur un cahier interne. Lorsque le comportement des enfants est irrespectueux, un mot est inscrit dans le cahier de liaison de l'enfant (cahier de l'école). Pour les débordements mineurs, les enfants sont punis dans la cour. Les animatrices rediscutent ensuite de la situation. Les enfants peuvent également être reçus dans le bureau de Monsieur le Maire en fonction de la gravité ou de la récurrence des incidents. Sur le temps d'ALSH, comme en cantine, pour les débordements mineurs, les enfants sont punis dans la cour. Les animatrices rediscutent ensuite de la situation. Lorsque le comportement des enfants est irrespectueux, il est signalé aux parents lorsqu'ils viennent chercher leur enfant.

2. Est-il possible de remettre en place l'aide aux devoirs ?

Si non, est-il possible d'envisager que les enfants fassent leurs devoirs en autonomie ?

Comme il n'y avait pas de directeur de l'ALSH, avec une animatrice en moins, l'aide aux devoirs ne pouvait pas se faire. Les enfants auraient pu faire leurs devoirs en autonomie, si tout le groupe se trouvait dans la salle de garderie. Lorsque le groupe est dehors, il n'est pas possible de laisser des enfants seuls dans une salle pendant qu'un jeu se déroule à l'extérieur.

Le recrutement de Madame Cousson a permis de remettre en place l'aide aux devoirs depuis lundi 03 novembre (deux fois par semaine, le lundi et le jeudi).

La séance est levée à 20 heures 35.

La Directrice
Adeline PERRON

Groupe scolaire Henri Sarrado
Place Antoine Desforges
58490 Saint Parize Le Châtel

